



# LOU JOURNAOU

## Couleurs d'automne



Notre forêt communale a mis ses beaux habits d'automne, où les rouges se mêlent aux ocres, aux jaunes et aux verts. C'est visible en particulier sur la parcelle 6 a, composée essentiellement de feuillus : des liquidambars (encore appelés copalmes d'Amérique), des chênes pédonculés (*quercus robur*), des chênes rouges d'Amérique (*quercus rubra*), ainsi que quelques cerisiers à grappes (*prunus padus*), sans parler des multiples bouleaux (*betula pendula*),

acacias (ou robinier) et autres pins maritimes qui ont su trouver leur place parmi ses essences nobles. C'est le plaisir de l'œil, bien sûr, mais aussi l'annonce plus sombre des mois d'hiver qui se profilent à l'horizon.

## Récupération des bouchons

Souvenez-vous, c'était en février 2021, l'association

**« Agir Cancer Gironde »**

lançait l'opération « **Bouchons** » à Pompéjac. Il s'agissait de récupérer le maximum de bouchons de liège, ceux-ci étant par la suite destinés à devenir des matériaux d'isolation, des objets de décoration, des jouets, voire même des pare-chocs de véhicules ! Les sommes ainsi récoltées étaient destinées à permettre aux laboratoires spécialisés de progresser dans la recherche pour tenter d'enrayer ce sinistre fléau qu'est le cancer.

Une première récolte a été réalisée en novembre 2021, et voici la deuxième, ce vendredi 6 octobre.

Mais l'opération continue, le réceptacle reste en place au secrétariat de la mairie, et vous pouvez venir y déposer vos bouchons les mercredis et vendredis, jours d'ouverture du secrétariat.



## Cérémonie du 11 novembre



Une cérémonie commémorative, avec dépôt de gerbe, se tiendra le samedi 11 novembre devant le monument aux morts, dans le cimetière communal.

**Le rassemblement est prévu à 11 h devant la mairie.**

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.

**Messe à l'église de Pompéjac le samedi 2 décembre à 16 h 30**

Mairie – 33730 –Pompejac – téléphone 05 56 25 49 49

Courriel : [pompejac.mairie@wanadoo.fr](mailto:pompejac.mairie@wanadoo.fr) site : [www.pompejac.fr](http://www.pompejac.fr) Application : IntraMuros

## Info PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est entré officiellement en vigueur le 23 janvier 2023.

Lors de son élaboration, la commune de Pompéjac a été « oubliée » pour le recensement des bâtiments pouvant subir un changement d'affectation (par exemple une annexe transformée en logement...). Dans le cadre de la modification simplifiée du PLUi demandée par le sous-préfet, celui-ci a proposé de profiter de cette opportunité pour prendre en compte les projets de changements d'affectation intéressant la commune de Pompéjac.

À cet effet, il est demandé aux propriétaires intéressés de bien vouloir se rendre très rapidement (avant le 15 novembre) au secrétariat de la mairie pour présenter leurs besoins. Attention, il importe de se munir de tous documents précisant le projet, avec photo et n° de parcelle.

## Travaux à la maison des ombelles

De nouveaux travaux ont été réalisés à la Maison des Ombelles le vendredi 6 octobre dernier. Il s'agissait de l'enlèvement de la clôture côté salle des fêtes ainsi que du dessouchage des racines des cyprès Laylandis coupés en début d'année.

L'objectif était d'assurer la continuité de l'espace dans l'airiel et de permettre l'accès direct aux bâtiments de la zone : la maison elle-même ainsi que les granges et le four à pain. Mais aussi bien sûr de pouvoir effectuer aisément l'entretien régulier des espaces verts.

Pour ce faire, la mairie a pu bénéficier d'une mini pelle mise gracieusement à sa disposition par l'entreprise SPADETTO, ce qui a permis de faciliter grandement le travail.



Christophe au dessouchage



Le maire aux commandes

En matinée, le dessouchage a été réalisé par Christophe SPADETTO lui-même, et l'après-midi, pour l'enlèvement des poteaux de la clôture, la conduite de l'engin a été effectuée par Olivier DOUCE, maire de la commune, montrant à cette occasion une parfaite maîtrise.

Les souches vont être évacuées dans la forêt communale où elles vont lentement se décomposer. Les poteaux de clôture ne seront malheureusement peu réutilisables, la plupart s'étant cassé à l'arrachage.

Une autre opération va également être menée à la Maison des Ombelles. Il s'agit cette fois de l'aménagement d'un petit jardin au profit des enfants de l'école, une opération conduite par Mme SAINT-MARC, directrice de l'école de Pompéjac.

## Comité des fêtes

L'assemblée générale du Comité des fêtes aura lieu le **samedi 25 novembre à 14 h** dans la salle des associations.

**À l'ordre du jour** : point de situation, perspectives d'avenir, questions diverses.

Cette réunion est ouverte à tous. Les pompéjacais désireux de participer à la vie associative et culturelle de la commune sont invités à y participer.

## Le point sur la fibre

L'installation de la fibre sur la commune de Pompéjac n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut.

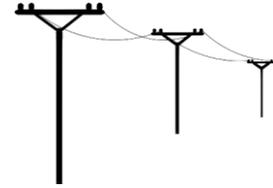
La mise en place de l'armoire PMZ (Point de Mutualisation de Zone) date de septembre 2018 et l'enfouissement de la ligne entre Bernos-Beaulac et la PMZ a été réalisé en février 2019. L'installation des fils sur poteaux a commencé en 2020, selon le programme défini par la société Orange, titulaire du marché.

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, la commune est divisée en plusieurs zones et certaines sont aujourd'hui dotées de la fibre, pour la plus grande satisfaction des heureux bénéficiaires. Pour les autres, en revanche, c'est toujours l'attente.

Le plan adressé dans le bulletin de juillet en montrait la situation actuelle. Celle-ci va-t-elle enfin bouger ? Nous venons en effet de recevoir du Département une information concernant l'installation prochaine (entre octobre 2023 et avril 2024) de nouveaux poteaux en différents endroits de la commune, destinés à recevoir les câbles aériens :

- Sur la VC 1 (route de Bernos), au lieu-dit Poutin, à Mounéou et La Flotte.
- Sur la VC 3 (route de Marimbault), au lieu-dit Balaouze.
- Sur la VC 11 (route de Soubriquet), à la raquette de retournement des véhicules.

Espérons seulement que cette installation sera suivie très rapidement par la mise en place des fils sur les poteaux et l'arrivée de la fibre dans les maisons.



## Si l'on parlait un peu de l'eau

On a longtemps vécu avec l'idée que les ressources en eau seraient toujours disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins de la population et que les ajustements à prévoir en seraient limités.

Cette conviction est aujourd'hui remise en cause par la succession de phénomènes pour l'essentiel liés au réchauffement climatique et au déficit pluviométrique. Ces phénomènes font prendre conscience de la nécessité d'aller vers moins de prélèvement et surtout moins de consommation d'eau.

Pour mémoire, plus de 30 milliards de m<sup>3</sup> d'eau sont consommés chaque année en France, selon la répartition suivante, en milliards de m<sup>3</sup> d'eau :

- *Refroidissement des centrales électriques thermiques* : 15,3 Mds,
- *Eau potable* : 5,3 Mds,
- *Alimentation des canaux* : 5,2 Mds,
- *Agriculture* : 3,2 Mds,
- *Industrie* : 2,5 Mds.

Il convient néanmoins de souligner que la consommation d'eau est en baisse tendancielle depuis les années 2 000, les secteurs les plus concernés par la baisse étant l'industrie et la consommation des ménages. Le secteur agricole est pour sa part soumis aux conditions pluviométriques (précipitations), la consommation moyenne par hectare irrigué étant estimée à 1 900 m<sup>3</sup>/an.

Cependant, il faut s'attendre à la multiplication des phénomènes de sécheresse dans les années à venir, avec une corrélation entre la hausse des températures et les déficits de précipitation.

S'agissant plus particulièrement de la consommation des ménages, la répartition est la suivante :

- Bains/douches : 42 %, sanitaires : 22 %, lessives : 13 %, vaisselle : 10 %, cuisine : 6 %
- Extérieur : 6 %, boisson : 1 %

Dans ce domaine aussi des économies sont possibles, et c'est dans les deux branches les plus gourmandes : **bains/douches et sanitaires**, que des efforts peuvent (et même doivent) être réalisés.

### Enfin quelques conseils pour préserver la qualité de l'eau.

Après une absence prolongée, ne pas boire l'eau ayant stagné dans les canalisations, mais laisser couler quelques litres avant de prélever l'eau, la conserver au frais dans des récipients fermés et la consommer dans les 24 heures.

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire.



## Application INTRAMUROS - Rappel



L'application « **Intramuros** » permet d'accéder très simplement à un certain nombre d'informations concernant la commune. Elle permet en particulier de recevoir directement des messages d'alerte, de se tenir informé des affaires communales ou de toutes celles qui concernent le conseil municipal. Le pavé « **Signaler** » permet aux abonnés de l'application de signaler toute anomalie sur le territoire communal : divagation d'animaux, problème de voirie, dépôt sauvage d'ordures etc.

D'autres rubriques sont également disponibles, permettant d'obtenir divers services

également utiles.

**Si nous n'avez pas encore cette application sur votre téléphone, n'hésitez plus, faites l'installation au plus vite. C'est gratuit et anonyme.**

## La vieillesse n'est pas une maladie

### La dénutrition

L'alimentation est un acte essentiel de la vie quotidienne. Les besoins en nourriture des personnes âgées sont quasiment identiques à ceux des adultes plus jeunes, surtout si une certaine activité est maintenue (marche à pied, bricolage...). Pour les dépenses physiques moins importantes, l'organisme âgé utilise plus difficilement les aliments consommés. Il faut se peser régulièrement pour vérifier qu'il n'y a pas de perte de poids. Il faut varier les repas et ajouter éventuellement des épices pour apporter de la saveur. Il est bon d'enrichir les plats, en ajoutant du fromage râpé, par exemple, ou alors manger plus souvent, mais en plus petite quantité. Il faut, avant tout, **se faire plaisir** et suivre le principe de l'alimentation **CARRÉE** :

**C** : conviviale, **A** : appétissante, **R** : régulière, **R** : répartie dans la journée, **E** : équilibrée, **E** : enrichie.

## Sourions un peu

Qui, dans son enfance, n'a pas dû un jour solliciter auprès de ses parents ce fameux billet d'excuse qui doit lui permettre de justifier son absence, expliquer pourquoi la leçon n'a pas été apprise ou le devoir fait, ou tout simplement informer le corps enseignant d'un problème le concernant ?

C'était souvent une page de cahier qui servait de support à la rédaction, mais parfois aussi une feuille de carnet, voire le dos d'une enveloppe ou même celui d'un imprimé publicitaire. Mais toujours, ou presque, c'était dans la hâte, car au moment du départ à l'école, et il n'y avait guère de temps pour la syntaxe ou les règles de grammaire. Et voici deux perles :

### Monsieur le directeur

Jean-Paul s'est coupé le doigt sur son cahier. En le soignant j'ai renverser le mercurocraum dessus, ça fait 3 mer rouge sur la carte. La bonne est celle qui traverse pas la page.

### Monsieur

Je sais pas si c'est utile donner les lignes à Rodolphe pour ses fractions et son système métrique. Vu que vos punitions il sans moque du tiers comme du quintal.

## La pensée du mois

La discorde est le plus grand mal  
Du genre humain  
Et la tolérance est le seul remède.

Voltaire

# Adichats